Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Monsieur le préfet de MAINE-ET-LOIRE,

Monsieur le Directeur des Services Judiciaires adjoint

Madame le Premier Président de la cour d'appel d'ANGERS

Madame la Procureure Générale près ladite cour d'appel

Messieurs les députés

Messieurs les sénateurs

Monsieur le maire de Saumur

Messieurs les conseillers généraux

Monsieur le sous-préfet de Saumur

Monsieur le général de brigade commandant des écoles militaires de Saumur,

commandant de l'école d'état major

Messieurs les officiers exerçant un commandement

Messieurs les chefs des services déconcentrés de l'Etat

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Monsieur le directeur de l'Ecole Nationale d'Equitation

Mesdames et Messieurs

Chers collègues

C'est pour nous un immense honneur de recevoir, à l'occasion de notre audience solennelle, Madame La Garde des Sceaux, ministre de la Justice dans le nouveau tribunal de grande instance de SAUMUR.

Madame La Garde des Sceaux, nous vous remercions bien sincèrement de nous avoir consacré un peu de votre temps, alors que l'actualité vous mobilise sur bien d'autres missions.

Je remercie également tous ceux qui ont répondu favorablement à notre invitation et qui témoignent par leur présence de l'intérêt qu'il manifeste au tribunal de grande instance de SAUMUR.

Finalement, Madame la Garde des Sceaux, il n'est pas plus mal que vous veniez cinq mois après l'ouverture de la juridiction.

Cela laisse à Saumur, contrairement aux deux autres juridictions recréées (Tulles et Saint Gaudens), l'opportunité de vous décrire une situation beaucoup plus intéressante que celle qui existait au 1er septembre dernier à un moment où tout restait à faire et où aucun des chefs de juridiction nouvellement nommés n'avait encore vraiment pris conscience de

l'immensité de la tâche à accomplir.

Le 1er septembre dernier, lors de notre audience d'installation, je vous avais donc donné rendez-vous au mois de janvier 2015 pour un premier bilan.

Et bien, nous y sommes.

Mais avant de vous dévoiler ce qui s'est passé ces cinq derniers mois et afin d'entretenir le suspense jusqu'au bout, je vais au préalable céder la parole à Madame le Procureur de la République pour ses réquisitions.

Merci Madame le Procureur de la République

Je reprends donc la parole pour vous annoncer, d'abord de bonnes nouvelles.

- le tribunal de grande instance de Saumur fonctionne normalement comme n'importe quel autre tribunal en France ; certes, il reste

beaucoup à faire et le processus de réimplantation s'achèvera peut être en fin d'année, mais ce qu'il reste est bien accessoire à l'activité juridictionnelle et n'est pas de nature à entraver l'exercice de notre principale mission qui est de rendre la justice ;

– nous avons réussi à surmonter toutes les difficultés d'installation (problèmes informatiques, recherche et mise en place d'une organisation, installation matérielle dans les locaux) soit pour certains peu avant l'ouverture mais surtout dans les 45 jours après ;

– les travaux sont presque achevés et nous avons vraiment la chance de travailler dans des locaux d'une grande qualité, très fonctionnels et extrêmement agréables.

– enfin, l'activité juridictionnelle du tribunal de grande instance de Saumur est réelle et peut être qualifiée de soutenue notamment au pénal et en matière d'affaires familiales. Le tribunal n'a pas été créé sans aucun stock de dossiers. Nous avons reçu du tribunal de grande instance d'ANGERS, au pénal, à ce jour près de 1500 dossiers et au civil près de 700 tous contentieux confondus. Je ne rentrerai pas dans

le détail des statistiques. Nous avons préparé un petit dépliant retraçant quelques chiffres de notre activité. Les statistiques c'est une chose, mais ce qui compte c'est la réalité du service rendu au quotidien. Et je crois qu'en la matière, tous les professionnels et les justiciables qui fréquentent la juridiction peuvent témoigner de notre activité et du nombre des dossiers que nous traitons chaque semaine.

Je pourrais finalement m'arrêter là car que demander de plus à une juridiction que de traiter des dossiers et rendre des décisions ?

Et pourtant, vous ne noterez dans mes propos aucun triomphalisme, aucun sentiment du devoir accompli car rendre la justice c'est comme un puits sans fond : tous les efforts produits depuis 5 mois maintenant, nous devons quotidiennement les reproduire pour offrir le meilleur service possible.

Il faut avoir à l'esprit qu'il est très difficile d'ouvrir un tribunal de grande instance, surtout quand il n'existe aucun mode d'emploi pour cela.

Ouvrir une juridiction, c'est partir du néant et en quelques

semaines :

- établir les planning des audiences,
- répartir la charge de travail entre les magistrats et les fonctionnaires,
- répartir les salles d'audience entre trois juridictions au sein du palais de justice,
- découvrir des contentieux, être capable de les traiter,
- assurer les conditions matériels de l'activité juridictionnelle (mobilier, suivi des travaux, informatique),
- renouer les liens avec les partenaires extérieurs,
- orienter le traitement de centaines de procédures,
- organiser des formations pour les personnels...

Ce résultat est le fruit d'un travail acharné et d'un engagement sans faille des chefs de juridiction et de notre directrice de greffe. Nous avons reconstruit en donnant la priorité aux difficultés qui nous semblaient nécessaires de régler en premier. Notre entente peut être qualifiée d'exceptionnelle. Elle rend plus supportable un travail extrêmement laborieux.

Je tiens également à souligner l'investissement sans faille des fonctionnaires et des magistrats qui composent cette juridiction, sans qui rien ne serait possible.

Si l'essentiel est assuré, néanmoins, je ne peux passer sous silence nos problèmes d'effectifs. Nous souffrons depuis le 1er septembre d'un manque de fonctionnaires et des services entiers sont pris en charge par des vacataires. Il est vrai que personne n'était en mesure de prévoir quelle serait notre activité et son évolution. Dans ces conditions la détermination des besoins était incertaine. Avec une activité juridictionnelle soutenue, il devient pour nous très difficile de faire tourner le tribunal de grande instance de Saumur dont le ressort comprend 152000 personnes, avec un effectif en magistrats et fonctionnaires équivalent à celui d'un tribunal de grande instance comprenant dans son ressort 77 000 personnes. Heureusement, nous avons bénéficié pendant les 4 premiers mois de renfort de vacataires. Grâce au soutien de la cour d'appel, nous accueillerons à nouveau deux autres vacataires pendant deux et trois mois, à compter du mois de mars. Nous aurons également en délégation une journée par semaine à compter du 1er février, Madame Magalie CHARRON directrice de greffe du CPH et nous accueillerons à compter

du 1er mars, un greffier réserviste de l'ordre d'une journée par semaine. Ce renfort est très appréciable mais ne nous suffira pas pour traiter dans des conditions de travail acceptable, les dossiers. Nous avons besoin que de nouveaux emplois de fonctionnaires soit créés pour le tribunal de grande instance de SAUMUR. J'ai néanmoins bon espoir que notre demande soit entendue. Elle est légitime.

Par ailleurs, le tribunal de grande instance ne compte en équivalent temps plein travaillé que 3,8 magistrats du siège, sans compter les deux vice-présidents du tribunal d'instance. Un poste est vacant. J'observerai dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, avec la plus grande vigilance l'évolution de la charge de travail des magistrats de la juridiction et quand il sera nécessaire, j'alerterai également sur notre situation.

Tout cela pour seulement dire que le résultat est là mais qu'il est fragile.

Et puisque c'est l'époque des vœux. J'émets le souhait que cette audience n'ait pas pour seul objectif de clore une année judiciaire très

tronquée.

Nous avons souhaité replacer le plus rapidement possible le tribunal de grande instance de SAUMUR à la place qui est la sienne dans le département et dans l'arrondissement judiciaire. C'est en très bonne voie. J'émets donc le souhait que cette audience vienne conclure la fin de la période d'installation de la juridiction et j'appelle de mes vœux à ce qu'on considère désormais le tribunal de grande instance de SAUMUR n'ont plus comme l'une des trois juridictions recréées, mais comme n'importe quel tribunal de grande instance en France.

Madame le Procureur, avez-vous d'autres réquisitions ?

Madame le Président, je n'ai pas d'autres réquisitions.

J'ai donc l'honneur de déclarer close l'année judiciaire 2014 et ouverte l'année judiciaire 2015.
Dit que du tout il sera dressé procès-verbal conformément à l'article R. 111-2 du code de l'organisation judiciaire, pour être classé au rang des minutes de ce tribunal .

L'audience est désormais levée.

Je vous invite tout d'abord à laisser le libre accès vers la salle des pas perdus à Madame la Garde des Sceaux, puis de nous retrouver dans quelques instants devant la plaque commémorant cette première audience de rentrée.